



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 3 avril 2023, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 avril 2023.

- Règlement 2023-409 décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute.

Ce règlement d'emprunt 2023-409 entre en vigueur le 20 avril 2023.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 20 avril 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 20 avril 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 avril 2023.

Pierre Rondeau